

Conseil Municipal – Jeudi 7 juillet 2022 – 20h – Salle du Conseil

Présents

Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Marie ROBAIL - René CHEVER - Pascal MOGUEROU- Annick GUILLERM -Thomas GALL - Laurent FONTANIER - Delphine SAUBAN - Christelle L'HURIEC

Absentes excusés : Aline COAT ayant donné procuration à Pauline LACHIVER-KERGOAT
Stéphanie MORVAN ayant donné procuration à Christelle L'HURIEC
Baptiste MESSAGER ayant donné procuration à René CHEVER

Absente : Amandine GOURVES

Proposition par Monsieur le Maire de la tenue d'un débat au sein du Conseil à propos des travaux de réfection du gymnase. Le constat est là : la décision par le département d'abandonner le projet de construction d'un bâtiment neuf déplaît et de nombreuses personnes concernées (collège, école...) ont exprimé récemment le besoin de cette création. Il est décidé de proposer au Département une table ronde en présence de son président, fin Août, avec les professeurs de sport, les membres du CA du collège et le directeur de l'école, pour lister les besoins de chacun et réévaluer la situation pour prendre une décision rapide.

Adhésion charte Ya D'ar Brezhoneg : dans le cadre de la réfection de la signalétique du bourg, la langue bretonne va apparaître sur les panneaux, notamment. La charte, gérée par un organisme public (l'Office public de la langue bretonne), se base sur des niveaux de certification liés à des actions (55 au total) entreprises par le candidat pour intégrer la langue bretonne dans son fonctionnement. Le label visé par la commune aujourd'hui est le niveau 2 (11 actions parmi la liste proposée par l'Office, disponible sur son site internet), dans un délai de 18 mois. Le projet sera piloté par Sébastien Marie et Maïan Perros, responsable Enfance-Jeunesse.

Votent pour : 12 Vote contre : 0 Abstention : 1

Attribution du marché de voirie 2022 :

Deux entreprises ont répondu à la consultation lancée par la commune pour la rénovation de la route du Penhoat : Colas (offre de base : 78 285,60€ - offre variante : 69 472,88 €) et Eurovia (Offre de base : 67 789,44€).

Il est proposé d'attribuer le marché à Eurovia (de Morlaix).

Votent pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

Urbanisme : Vente de délaissés communaux : Ty Nevez et Lanheric :

Ty Nevez : Proposition de vendre un passage devant la propriété de M et Mme Magnenet, avec conservation de la servitude liée aux eaux pluviales. Avis favorable de la commission aménagement.

Votent pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

Lanheric : Souhait de M et Mme Castel d'acheter un terrain dont ils ont déjà l'usage, pour régulariser. La commission aménagement a donné un avis favorable.

Votent pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

Adhésion à l'Association World Cleanup Day France :

Dans le cadre du plan éducatif local, la commune avait répondu à un appel à projet de l'Éducation Nationale et s'est vu attribué 6000 € pour la réalisation de projets par et pour les jeunes.

Ceux-ci, concertés, ont émis le souhait d'instaurer une matinée de nettoyage de nombreux espaces de la commune, et des festivités l'après-midi, pour le 17 Septembre.

Il est proposé d'adhérer, pour la somme de 100 euros à l'année, à World Cleanup Day, dans le cadre d'actions mondiales, pour donner de la visibilité aux actions entreprises par la commune.

Votent pour : 11 Vote contre : 0 Abstention : 0

Personnel communal : En raison du départ d'une ATSEM des effectifs municipaux le 29 Août, le Conseil propose de supprimer ce poste à 28 h annualisées, au 30/08/2022, et de créer un poste d'agent polyvalent des écoles, à la même date, à 28h annualisées, avec la possibilité de recruter un adjoint technique, un adjoint d'animation, atsem principal 1ere classe et atsem principal 2eme classe.

Le tableau des emplois communaux sera modifié à la date du 30 août 2022.

Votent pour : 14 Vote contre : 0 Absention : 0

Décision modificative n°2/2022 :

Dans le cadre de la revalorisation du traitement des fonctionnaires au 1er Juillet, la commune voit ses charges de personnel augmenter de 10 600€. Il est proposé de prendre la somme au chapitre des dépenses imprévues.

Votent pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

SAUBAN - Maëldan CORRE - Laurent FONTANIER - Stéphanie MORVAN